

Code de vie des Loisirs La Providence

Afin de rendre les activités du camp de jour La Providence plaisantes et sécuritaires pour tous, voici le code de vie qui s'adresse aux enfants

Règles à respecter avec les animateurs

- Je dois marcher calmement lorsque je suis à l'intérieur du Centre Communautaire ou lorsque je suis en sortie.
- Je dois attendre d'avoir la parole lorsque je veux dire quelque chose.
- Je demande la permission à mon animateur pour effectuer mes déplacements (Ex : toilette).
- Lorsque tu quittes un endroit, assure-toi que tu as jeté tous tes déchets et que tu as nettoyé ta place.
- Je dois respecter et écouter les consignes données par les animateurs et la direction en tout temps.



Procédures d'interventions

Si l'enfant ne respecte pas les règlements, les procédures suivantes s'appliqueront :

1. Un premier avertissement verbal est donné à l'enfant par l'animateur témoin du manquement.
2. Lors du deuxième avertissement, un avis verbal au parent par les responsables du camp de jour.
3. Un avertissement écrit est transmis au parent.
4. Lors de récidive, l'enfant a une suspension d'une journée. Une rencontre entre les parents, l'enfant et le responsable aura lieu avant la réintégration au camp de jour.
5. Si, à la suite de la suspension, l'enfant ne respecte toujours pas le code de vie, il y aura suspensions de plus d'une journée. Le nombre de jours est à la discrétion des responsables.
6. L'enfant est retiré du programme de camp de jour et aucun remboursement ne sera possible.

****** Les suspensions et les retraits se feront selon la gravité et la répétition des problématiques ******

Code de vie au camp de jour

- À mon arrivée, je dépose doucement mon sac dans le bac correspondant à mon groupe dans le gymnase.
- Je suis poli et respectueux avec toutes les personnes présentes au camp (enfants, animateurs, direction).
- Aucune forme de violence ne sera tolérée (violence physique et verbale, intimidation, matériel.) Les coups, les injures et les menaces, que ce soit envers un enfant ou un animateur, de même que le bris de matériel n'est pas toléré.
- Tout objet personnel ou électronique (cellulaires, jeux vidéos, tablettes, etc.), les cartes à jouer, les revues et les objets dangereux doivent être laissés à la maison à moins que la Direction en face la demande pour une activité spéciale.
- Je dois respecter le matériel qui est mis à ma disposition par le camp de jour. (Ex. : Vandalisme interdit.)
- Je dois demeurer en tout temps avec mon animateur, toute tentative de fugue ou de fuite du groupe sera sanctionnée.



J'atteste avoir lu entièrement le code de vie. Je m'engage à collaborer avec le camp de jour afin que mon enfant le respecte tout au long de l'été.

Prénom et nom de l'enfant : _____

Signature du Parent : _____

Étape 1 : Avertissement verbal donné à l'enfant par l'animateur

Nom de l'enfant _____ Groupe : _____

Date de l'avertissement verbale : _____

Description de l'événement :

Cela n'est pas accepté au camp de jour La Providence!

Étape 2 : Un avis verbal au parent par le responsable du camp de jour.

Étape 3 : Un avertissement écrit est transmis au parent.

Étape 4 : L'enfant a une suspension d'une journée. Une rencontre entre les parents, l'enfant et le responsable du camp de jour

Étape 5 : Une suspension de plus d'une journée. Le nombre de jours est à la discrétion des responsables.

Étape 6 : L'enfant est retiré du programme de camp de jour et aucun remboursement ne sera possible.

Signature de l'enfant : _____

Signature du parent : _____

Signature de la responsable : _____

Signé à Saint-Hyacinthe le : _____

Étape 2 : Avis verbal donné aux parents par le responsable du camp

Cela n'est pas accepté au camp de jour La Providence!

Nom de l'enfant _____ Groupe : _____

Date de l'événement : _____

Étape 1 : Avertissement verbal à l'enfant donné en date du :

Description de l'événement : _____

Étape 3 : Un avertissement écrit est transmis au parent.

Étape 4 : L'enfant a une suspension d'une journée. Une rencontre entre les parents, l'enfant et le responsable du camp de jour

Étape 5 : Une suspension de plus d'une journée. Le nombre de jours est à la discrétion des responsables.

Étape 6 : L'enfant est retiré du programme de camp de jour et aucun remboursement ne sera possible.

Signature de l'enfant : _____

Signature du parent : _____

Signature de la responsable : _____

Signé à Saint-Hyacinthe le : _____

Étape 3 : Avertissement écrit transmis aux parents

Cela n'est pas accepté au camp de jour La Providence !

Nom de l'enfant _____ Groupe : _____

Date de l'événement : _____

Étape 1 : Avertissement verbal donné à l'enfant en date du : _____

Étape 2 : Avis verbal donné aux parents en date du : _____

Étape 3 : Avertissement écrit émis aux parents donnés en date du _____

Description de l'événement :

Étape 4 : L'enfant a une suspension d'une journée. Une rencontre entre les parents, l'enfant et le responsable du camp de jour

Étape 5 : Une suspension de plus d'une journée. Le nombre de jours est à la discrétion des responsables.

Étape 6 : L'enfant est retiré du programme de camp de jour et aucun remboursement ne sera possible.

Signature de l'enfant : _____

Signature du parent : _____

Signature de la responsable : _____

Signé à Saint-Hyacinthe le : _____

Étape 4 : Suspension d'une journée

Cela n'est pas accepté au Camp de jour La Providence !

Étape 5 : Une suspension de plus d'une journée. Le nombre de jours est à la discrétion des responsables.

Étape 6 : L'enfant est retiré du programme de camp de jour et aucun remboursement ne sera possible.

Signature de l'enfant : _____

Signature du parent : _____

Signature de la responsable : _____

Signé à Saint-Hyacinthe le : _____

Étape 5 : Suspension de plus d'une journée

Cela n'est pas accepté au Camp de jour La Providence !

Nom de l'enfant _____ Groupe : _____

Date de l'événement : _____

Étape 1 : Avertissement verbal donné à l'enfant en date du : _____

Étape 2 : Avis verbal donné aux parents en date du : _____

Étape 3 : Avertissement écrit émis aux parents donnés en date du : _____

Étape 4 : Suspension donnée en date du :

Description de l'événement :

Étape 6 : L'enfant est retiré du programme de camp de jour et aucun remboursement ne sera possible.

Signature de l'enfant : _____

Signature du parent : _____

Signature de la responsable : _____

Signé à Saint-Hyacinthe le : _____

Étape 6 : Retrait du programme de camp de jour

Cela n'est pas accepté au Camp de jour La Providence !

Nom de l'enfant _____ Groupe : _____

Date de l'événement : _____

Étape 1 : Avertissement verbal donné à l'enfant en date du : _____

Étape 2 : Avis verbal donné aux parents en date du : _____

Étape 3 : Avertissement écrit émis aux parents donnés en date du : _____

Étape 4 : Suspension donnée en date du :

Étape 5 : Suspension de plus d'une journée donnée en date du :

Description de l'événement :

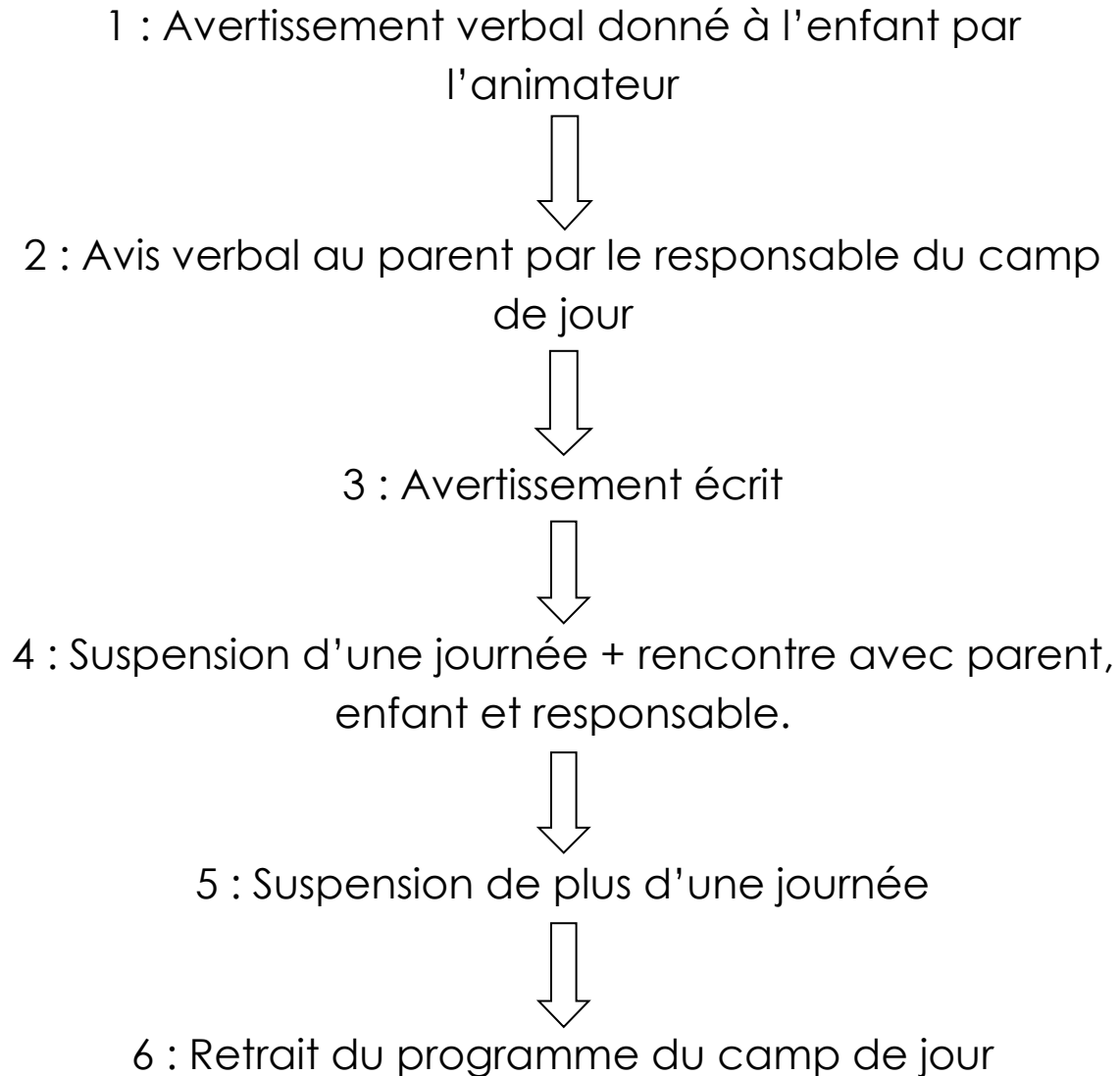
Signature de l'enfant : _____

Signature du parent : _____

Signature de la responsable : _____

Signé à Saint-Hyacinthe le : _____

Code de vie



Signature du parent : _____

Signature de l'enfant : _____

Signature de l'intervenante : _____